



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense : services extérieurs

Question écrite n° 67108

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la fermeture en septembre du Service historique de l'armée de terre (SHAT) que le château de Vincennes abrite. Ce service permet de mettre à la disposition du public, et notamment des chercheurs, des informations précieuses sur les combats du passé et les hommes qui y participèrent. Fonctionnant naguère en grande partie grâce à des appelés du contingent, il connaît aujourd'hui une pénurie de personnel qui l'oblige à interrompre ses activités. Compte tenu de l'intérêt de ces archives, il lui demande quelles solutions il envisage pour sauvegarder cette part de l'histoire de notre pays, en particulier s'il est possible de recourir à des archivistes diplômés de l'Ecole nationale des chartes pour procéder à la numérisation des documents et à leur consultation via le réseau Internet.

Texte de la réponse

La professionnalisation des armées et la réduction du format qui en résulte ont entraîné depuis 1996 de nombreuses mesures de restructurations, dissolutions ou transferts qui ont touché l'ensemble de l'armée de terre. En raison de la suspension anticipée de la conscription, le Service historique de l'armée de terre (SHAT) ne peut plus compter sur sa ressource en appelés du contingent et doit s'adapter à son nouvel environnement sans pour autant fermer ses portes. Dans ce contexte, faute de personnel, seule la communication physique des archives au grand public n'est pas réalisée. Néanmoins, l'orientation scientifique des chercheurs, quels qu'ils soient, est entièrement assurée et tous les cas particuliers sont examinés. Un accès limité et ciblé existe donc et bénéficie à tous les chercheurs pour qui l'absence d'accès aux documents serait préjudiciable. L'ouverture par anticipation de dix postes de militaires servant sous le statut du volontariat et la campagne organisée par le SHAT vers les centres d'information et de recrutement de l'armée de terre, auprès d'institutions dépendant du ministère de la culture et de l'éducation nationale, ainsi qu'auprès de l'ANPE et sur Internet, laissent augurer un recrutement suffisant pour une reprise normale de la communication des archives au grand public avant la fin de l'année. En ce qui concerne la numérisation des documents et leur consultation via le réseau Internet, une étude est en cours pour développer ce volet dans le cadre d'une politique générale de numérisation des archives de la défense. Cette numérisation devra répondre aux exigences de la réglementation générale sur la conservation et la communication des archives.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67108

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5712

Réponse publiée le : 3 décembre 2001, page 6922